Date de dépôt : 31 octobre 2013

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Stéphanie Nussbaumer, Christian Bavarel, Thierry Apothéloz, Hugues Hiltpold, Jacques Follonier, Sylvia Leuenberger, Ariane Wisard-Blum, Souhail Mouhanna, Christian Brunier, Alberto Velasco, Anita Cuénod, Jocelyne Haller, Nicole Lavanchy, Rémy Pagani, Gabriel Barrillier, Marie-Françoise de Tassigny, Thomas Büchi, Claude Blanc, Guy Mettan et Ueli Leuenberger: « Halte aux licenciements chez Swisscom »

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 28 février 2003, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'annonce de plus de 1 000 licenciements par les dirigeants de Swisscom;
- les informations alarmantes de la presse qui font mention d'un nombre bien plus important de suppressions d'emplois à venir chez Swisscom;
- l'importance de la sauvegarde de postes de travail;
- l'importance du maintien de ce secteur des services publics;
- l'inquiétude du personnel de Swisscom et d'une grande partie de la population genevoise;
- l'importance particulière du secteur des télécoms pour Genève;
- les milliards de bénéfices réalisés par Swisscom;
- l'opposition clairement exprimée du Conseil d'Etat le 15 janvier 2003 face aux agissements de Swisscom,

M 1513-A 2/7

## invite le Conseil d'Etat

 à rappeler à Swisscom et particulièrement à son actionnaire majoritaire leurs responsabilités en tant que service public et qu'ils doivent dès lors privilégier la sauvegarde de l'emploi;

- à entamer immédiatement des discussions avec Swisscom et à cette fin utiliser tous les moyens nécessaires afin de préserver les places de travail;
- à intervenir auprès du Conseil fédéral pour qu'il convoque une réunion, sous son égide, avec les dirigeants de Swisscom et les représentants des Autorités cantonales;
- à informer régulièrement le Grand Conseil de l'évolution de la situation.

3/7 M 1513-A

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Pour mémoire, l'annonce de 1 000 licenciements chez Swisscom à laquelle la motion fait référence concernait l'ensemble de la Suisse, dont une cinquantaine de postes à Genève. Ils s'ajoutaient aux 53 personnes licenciées en 2002. Malgré les interventions des autorités politiques cantonales et des délégués du personnel de Swisscom, la société n'est pas revenue sur sa décision de fermer son centre de renseignements internationaux genevois. Toutefois, des alternatives ont été activement recherchées et Swisscom emploie actuellement 404 personnes à Genève, dont environ 170 dans la gestion informatique.

Le Conseil d'Etat saisit l'occasion de la réponse à la motion 1513 pour informer le Grand Conseil de son action lors de l'annonce de licenciement collectif d'envergure ou de fermeture de site. Les actions menées en lien avec la fermeture du site genevois du groupe Merck Serono seront détaillées pour exemple.

Le Conseil d'Etat et/ou ses services prennent généralement contact avec les entreprises concernées dès qu'ils ont connaissance de licenciements envisagés et en fonction de l'importance du cas (nombre d'emplois concernés, secteur d'activité, perte d'un savoir-faire, forte interdépendance avec d'autres secteurs, etc.). Ils vérifient également l'état des éventuels soutiens obtenus (allègements fiscaux, subventions pour la formation, intervention d'organismes d'aide aux entreprises, etc.).

L'objectif est de comprendre la décision de licenciement, de faire un point de situation et, selon la problématique rencontrée, d'aider à la recherche de financement ou de proposer d'autres mesures de soutien (coaching, audit, expertise, mise en relation par exemple avec d'autres entreprises du secteur, demande de validation de projets scientifiques auprès des milieux académiques, etc.), afin de contribuer à la préservation d'un maximum d'emplois, au maintien du savoir-faire local et à la diversification de l'économie locale. Toutes les propositions et actions entreprises ne sont pas couronnées de succès. Une évaluation n'est toutefois pertinente que sur le long terme.

Lorsque la décision de licenciement collectif ou de fermeture est irrévocable, l'office cantonal de l'emploi (OCE) est à disposition des entreprises pour informer les collaborateurs concernés des dispositions, droits et devoirs prévus par l'assurance-chômage. Son intervention consiste généralement en une présentation de l'assurance-chômage aux collaborateurs, le plus souvent dans les locaux de l'entreprise.

M 1513-A 4/7

Dans le cas d'une fermeture totale de site, l'OCE peut, à la demande de l'entreprise, offrir une large gamme de prestations aux collaborateurs. Le concept général d'organisation et d'intervention s'articule autour des éléments suivants.

Une séance d'information générale collective en français et cas échéant en anglais est dispensée aux collaborateurs concernés. Elle est menée par l'OCE, en présence de l'office cantonal de la population (OCP) et de Pôle emploi pour les travailleurs frontaliers. Cette séance présente les grandes lignes des processus et prestations de l'OCE et de l'OCP. Elle comprend aussi une série de réponses aux questions posées par les collaborateurs aux RH de l'entreprise.

Des permanences d'information individuelle sont ensuite mises sur pied dans les locaux de l'entreprise. La logistique et la planification des permanences d'information individuelle sont de la responsabilité de l'entreprise. Une boîte courriel *info-raisonsociale*@etat.ge.ch est dédiée à toute question du personnel à laquelle il sera répondu le jour suivant par messagerie ou par téléphone en fonction du cas.

Des responsables du service des étrangers et du secteur emplois de l'OCP sont à disposition des membres de l'équipe opérationnelle pour tout renseignement ressortissant à leurs compétences.

Sur demande de l'entreprise, l'OCE organise aussi des séances d'information collective plus détaillées en vue de l'inscription au chômage. Ces séances qui se déroulent dans les locaux de l'entreprise sont planifiées au minimum 6 semaines à l'avance en suivant le rythme des licenciements. La logistique et leur planification sont de la responsabilité de l'entreprise.

L'OCE est enfin actif en termes d'opportunités de placement, en lien avec le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) et son service de la promotion économique (SPEG) pour évaluer les possibilités de reprise des activités ou des emplois par le biais de son réseau d'entreprises. Tout emploi vacant dans le domaine d'activité de l'entreprise est traité par le service employeurs de l'OCE.

Le cas de Merck Serono est exemplaire, tant par l'importance des licenciements annoncés que par la spécificité de ceux-ci. Dès qu'ils ont été informés de la volonté du groupe de fermer son site genevois, le Conseil d'Etat, en particulier le DARES, le DIP et le DSE ont :

 pris contact avec la direction générale de l'entreprise à Genève et à Darmstadt pour mesurer l'ampleur et les conséquences de la décision ainsi que la détermination des dirigeants, puis tenu des entretiens réguliers avec 5/7 M 1513-A

la direction de Merck Serono et soutenu les démarches de la direction dans ses efforts de recherche de solutions alternatives;

- sollicité le soutien de la Confédération et du canton de Vaud également concerné par cette problématique;
- sollicité le réseau de partenaires (notamment Eclosion et BioAlps), afin de trouver des pistes destinées à maintenir des emplois à forte valeur ajoutée sur Genève (séminaire et entretiens individuels sur la création d'entreprise); contacté, directement ou à travers son réseau de partenaires, les principaux acteurs du secteur des sciences de la vie et des multinationales pour envisager avec eux des projets de développement et/ou des engagements de personnel (cf. évènement organisé conjointement par BioAlps, le SPEG, le Groupement des Entreprises Multinationales et Merck Serono);
- mené des entretiens et favorisé les mises en contact avec des porteurs de projets issus ou non de Merck Serono, locaux, régionaux et internationaux, proposant des initiatives permettant de sauvegarder des emplois et maintenir des compétences à Genève, ainsi qu'avec des organismes de soutien et de financement (Fondation Financer autrement les entreprises FAE, Fondation genevoise pour l'innovation technologique FONGIT, etc.) pilotés par la direction générale des affaires économiques (DGAE);
- mené des entretiens avec les syndicats et les représentants du personnel, afin d'analyser les besoins, d'identifier les opportunités et d'assurer la collaboration avec les autres milieux et services de l'Etat;
- collaboré avec l'association Greater Geneva Berne area (GGBa), afin de mobiliser les réseaux d'agents, notamment en Amérique du Nord, sur les opportunités que le départ de Merck Serono peut présenter (structuration de l'information en collaboration avec la direction de Merck Serono);
- créé et animé une task force, destinée à sauver des emplois et à préserver un savoir-faire spécifique dans notre région, rassemblant des acteurs tant locaux (le conseiller d'Etat chargé du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, le directeur général de l'office cantonal de l'emploi, un secrétaire adjoint et la directrice de l'unité de l'enseignement supérieur du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, le recteur de l'Université de Genève, un chef de département aux Hôpitaux universitaires de Genève, un directeur de l'incubateur, le directeur et un adjoint au service de la promotion économique, des représentants du personnel de Merck Serono et les secrétaires généraux de syndicats), que nationaux (le président de la Commission pour la

M 1513-A 6/7

technologie et l'innovation (CTI), le vice-directeur du SECO (division du travail) et la cheffe de secteur intégration/coordination au SECO);

- soutenu, dans le cadre de la task force, deux initiatives : le Geneva Biotech Center et le Campus Biotech,
  - le Geneva Biotech Center (GBC) a pour ambition de créer un centre de recherche et développement dans le domaine des maladies rares et orphelines impliquant la création d'une centaine d'emplois à terme. Le GBC a obtenu un soutien de la part de la CTI et de Merck Serono afin de valider les scénarios établis par les porteurs de projet;
  - le Campus Biotech vise à développer un centre de recherche et d'expertise dans le bio et neuro-engineering, donnant un nouvel élan et un investissement considérable pour ce secteur dans la région lémanique. L'ancien site de Merck Serono a été acquis par le Consortium qui se trouve à l'origine de l'initiative Campus Biotech. Le projet Campus Biotech est porté par l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), l'Université de Genève (UNIGE), Hansjörg Wyss, la Fondation Wyss et la famille Bertarelli. L'EPFL a recu de la Fondation Wyss une donation de 100 millions de francs destinée à établir un Institut Wyss à Genève conjointement avec l'UNIGE. L'EPFL et l'UNIGE v occuperont 15 000 m<sup>2</sup>. La moitié de cette surface sera utilisée par l'Institut Wyss pour la bio et la neuroingénierie, l'autre moitié par des groupes de recherche en provenance de l'EPFL et de l'UNIGE. Ce pôle sera un moteur pour le développement des biotechnologies et plus particulièrement des neurosciences dans notre région;
- fait bénéficier les start-ups issues de Merck Serono du dispositif de soutien cantonal aux entreprises. Pour favoriser la création et le développement de start-ups, Merck Serono a mis en place un programme d'accompagnement et a soutenu plus de 7 sociétés (3 dans les biotechnologies et 4 dans les services) générant une cinquantaine d'emplois. Ces sociétés ont obtenu un financement de 20 millions de francs de la part de Merck Serono;
- promu les opportunités de recrutement des employés auprès des sociétés établies et des sociétés ayant un projet d'implantation dans la région;
- mis sur pied un important dispositif d'accompagnement pour les collaborateurs de Merck Serono :
  - début mai 2012, l'OCE, en collaboration avec l'OCP et la caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC), a donné aux collaborateurs de Merck Serono domiciliés en Suisse une information générale sur le

7/7 M 1513-A

dispositif fédéral et cantonal en matière de chômage et sur les dispositions légales en matière de permis de travail (une séance en français, une en anglais);

- dès le 7 mai 2012, la boîte courriel info-merckserono@etat.ge.ch a été mise à disposition, recueillant une soixantaine de questions qui ont été traitées dans un délai de 24 heures au maximum;
- dès la 3<sup>e</sup> semaine de mai, une permanence OCE/caisse cantonale genevoise de chômage/caisse UNIA a reçu sur rendez-vous les collaborateurs domiciliés en Suisse dans le cadre d'entretiens individuels permettant de répondre à leurs questions de manière ciblée et précise. Cette permanence a été maintenue tant que la demande s'est manifestée. Elle s'est achevée le 31 juillet 2012, après avoir accueilli 310 personnes;
- organisation le 13 juin 2012 par le groupe de travail Bioteam.ch, en collaboration avec le SPEG, d'un séminaire destiné à informer et orienter sur la création d'entreprise;
- présentation le 10 octobre 2012 de l'atelier de création d'entreprise du SPEG, en collaboration avec la Cité des Métiers;
- du 28 août 2012 au 24 avril 2013, 9 séances d'information faisant partie du processus d'inscription au chômage ont été mises sur pied dans les locaux de l'entreprise, accueillant 187 personnes au total. En raison de la répartition des licenciements sur 12 mois, il n'a pas été nécessaire de mettre sur pied une task force spécifique pour garantir la qualité du suivi des chômeurs;
- un courrier a été adressé à l'ensemble des communes genevoises, les invitant à veiller, dans toutes leurs procédures de recrutement, à signaler les postes ouverts à l'OCE en toute priorité.

Du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 30 septembre 2013, 225 collaborateurs de Merck Serono résidant sur le canton de Genève se sont inscrits au chômage. Parmi eux, 99 ont quitté le chômage alors que 126 sont encore inscrits.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

## AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : Charles BEER